



## **130021 - L'écoulement de quelques gouttes de sang après le recouvrement de la propreté rituelle ne relève pas des règles**

---

### **question**

J'ai jeûné quatre jours du Ramadan. Puis j'ai vu mes règles. A la fin de celles-ci, j'ai pris un bain rituel et repris le jeûne. A ce moment, des gouttes de sang se sont échappé de moi et j'ai arrêté de jeûner. Chaque fois que je me purifie et recommence le jeûne, les gouttes apparaissent encore et il en a été ainsi tout au long du mois de Ramadan. Comment répondre à ça?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

sil a réalité est comme vous l'avez décrite, les gouttes de sang qui s'échappent de vous après le recouvrement de la propreté rituelle suite à la fin de votre cycle ne relèvent pas de vos règles car ils continuent et ne peuvent pas être assimilés aux règles. Vous êtes tenue de jeûner , de prier et de faire vos ablutions pour chaque prière dès l'arrivée de son heure comme le font toutes les femmes confrontées à des saignements irréguliers et les personnes atteintes de l'énurésie. Le jeûne que vous aviez effectué est valide. Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète, Muhammad, sa famille et ses compagnons.»